

La crise politique et son impact sur l'économie

Le comment et le pourquoi !

- L'impasse politique a engendré une impasse financière
- « Cette classe politique se trouve , prête à sacrifier ce qui reste de nos performances économiques sur l'autel des prochaines élections », Moez Lâabidi, Professeur en économie

On en parle souvent. A cause d'une crise politique, l'économie tunisienne traîne. Les explications ne manquent pas. Mais, aucune analyse n'a été faite dans sens. Plusieurs questions restent donc sans réponses. Des questions qui concernent l'impact concret de la crise politique sur l'économie nationale ainsi que la façon avec laquelle nous sommes passés d'une impasse politique dans une impasse financière. Moez Lâabidi, en qualité de Professeur en économie et conseiller économique de l'intermédiaire en bourse Mac SA, a essayé d'y répondre dans une analyse publiée récemment. Dans cette analyse, Moez Lâabidi, répond à plusieurs questions. Comment l'impasse politique est-elle arrivée à tirer l'économie tunisienne vers le gouffre? Et pour quelles raisons cette impasse politique s'est dressée pour barrer la route à toutes les réformes structurelles? Ci-dessous les réponses.

Une impasse financière !

Selon l'auteur de cette réflexion, le glissement vers l'impasse économique est devenu inévitable, avec une classe politique incapable de rompre avec la culture du rapport de force et de renouer avec la culture du com-

promis. « Cette classe politique se trouve , prête à sacrifier ce qui reste de nos performances économiques sur l'autel des prochaines élections », explique Moez Lâabidi. C'est ainsi que cette impasse politique a empêché le démarrage des réformes économiques structurelles. Réforme dont la Tunisie a énormément besoin. Il en résulte ainsi une impasse financière. Plusieurs raisons l'expliquent. De prime abord, les vagues de dégradations successives de la note souveraine de la Tunisie. Ces dégradations ont entraîné le recours au marché international.

« La Tunisie s'enfonce dans le « Speculative grade ». Et notre séjour dans cette catégorie semble s'éterniser (BB- chez Fitch Ratings ; B chez Standard & Poor's et Ba2 pour Moody's) », explique, Moez Lâabidi. Plus encore, cette incertitude politique accompagnée par un flou institutionnel et la montée de la menace terroriste, alimentent les risques. Raison pour laquelle nos partenaires sociaux sont moins enthousiastes pour nous soutenir. « La piste d'une sortie sur les marchés avec des garanties américaines, japonaises ou françaises est de moins en moins évidente », explique, l'analyste.

Cette impasse financière se manifeste également au niveau

de l'affaiblissement de notre pouvoir de négociation avec les bailleurs de fonds multilatéraux qui rechignent de plus en plus à soutenir l'économie tunisienne, tant que les réformes nécessaires ne sont pas engagées. C'est ainsi que la Banque Mondiale (BM) a décidé de réviser à la baisse ses promesses de dons, de 500 millions de dinars à 300 millions de dinars. Finalement, la Tunisie risque même de ne recevoir qu'une enveloppe de 250 millions de dinars. Même constat désordonné pour le Fonds Monétaire International (FMI) qui retarde la

deuxième tranche de son prêt. La Banque Africaine est pour sa part plus sévère en refusant de nous prêter les 250 millions de dinars déjà budgétés pour 2013. C'est vraiment l'impasse financière qui semble perdurer, si l'on prend en considération les indicateurs macro-économiques qui demeurent sous pression. Moez Lâabidi, évoque ainsi le niveau faible des IDE, par rapport à l'année 2010, le déficit courant qui reste à un niveau inquiétant, 6,1% du PIB pour les neuf premiers mois de 2013. A cela s'ajoute la dépréciation du dinar tunisien face à

l'euro, en franchissant la barre historique de 2.240 TND, outre les maux que connaît le secteur bancaire qui se trouve toujours à la merci des injections monétaires de la Banque Centrale de Tunisie. L'impasse financière persiste encore avec la méfiance des autorités. Un regain de confiance est nécessaire. Il est ainsi déterminant dans cette phase de transition.

Zied DABBAR

Les conditions d'un consensus politique solide

Selon Moez Lâabidi, la solidité du consensus politique qui va émerger repose sur trois conditions :

Pour le nouveau gouvernement : une rupture avec l'amateurisme et l'hésitation qui ont marqué l'action politique et économique après le 14 janvier, où la volatilité des décisions gouvernementales semble être dans certains cas très proche de celle de l'indice Tunindex. Une main hésitante ne pourra jamais réussir les réformes, surtout lorsqu'elles sont en partie douloureuses. Au contraire, elle pourrait pourrir le climat sécuritaire et laisser fleurir les discours populistes.

Pour la classe politique (au sens large) : une rupture avec le discours haineux qui se répand malheureusement fleur, un peu partout, au sein toutes les familles politiques. Un exercice de dressage des

troupes est indispensable pour nous débarrasser de ce type de discours et pour nous ramener vers la raison citoyenne.

Pour les forces syndicales : une rupture avec la banalisation du blocage de l'appareil productif. La responsabilité impose plus de retenue dans le recours à l'arme de la grève. Comment peut-on continuer à abuser de l'arme de la grève générale et prétendre la défense de l'intérêt national? !! Notre pays ne peut plus supporter les grèves et les sit-in sauvages dans les fleurons de l'économie tunisienne. Nous ne devons jamais oublier que la fréquence des grèves est aussi un facteur qui affaiblit des IDE ajoutés à l'insécurité et à l'incertitude politique.



Bibliothèque

Guide pour la gestion administrative et financière des associations

De Anis WAHABI



Guide de la gestion administrative et financière des associations : Telle est l'intitulé du premier ouvrage de Anis Wahabi, Expert-Comptable, membre de l'Ordre des Experts Comptable de Tunisie

Commissaire aux comptes Certified Internal Auditor - CIA et Associé au cabinet AWT Audit & Conseil et membre du réseau international des experts-comptes et conseillers « IECnet ». L'auteur du nouvel ouvrage met en exergue les portées de la bonne gouvernance et de la transparence financière et leur apport dans la prospérité du tissu associatif en Tunisie et de la société civile en général. L'objectif escompté étant de réussir l'édification sur de bonnes bases d'une démocratie en gestation. Le paysage associatif connaît une explosion sans pareille dans la Tunisie post-révolutionnaire portant le nombre des associations de 8000 à 14000. Un tel boom nécessite la mise en place d'un guide de fonctionnement ou de gestion administrative et financière en mesure d'éclairer si besoin la bonne marche de l'administration mais aussi de contrôler ces organisations à but non lucratif. D'où l'idée que propose ce guide pratique qui vient donner des réponses aux carences du cadre juridique régissant les associations en Tunisie (notamment le décret 88 du 24 septembre 2011). L'ouvrage est composé de 8 chapitres allant du cadre juridique, du système fiscal et de couverture sociale, du système d'audit interne des associations et des règles de la gestion financière allant aux principes de la transparence financière, les spécificités comptables, l'élaboration du budget et des états financiers et un guide pratique portant sur l'évaluation du système de gestion administrative et financière des associations.

Dans sa contribution Anis Wahabi met en relief une palette d'axes permettant de développer la vie associative en Tunisie, il s'agit essentiellement : de l'amélioration du cadre réglementaire, du redéploiement du système fiscal, de la mise en place d'un cadre juridique régissant le contrôle ou l'audit interne des associations mais aussi le contrôle des sources de financement de ces organisations à but non lucratifs sans omettre d'accélérer la mise en place d'un système comptable standard pour les associations.

Y.G.A

TIC

Orange Tunisie lance le nouveau Smartphone double SIM Samsung Galaxy S4 Mini DS

Après le lancement réussi du Samsung Galaxy S4, Orange commercialise la déclinaison mini de l'un des meilleurs Smartphones au monde. Le nouveau Samsung Galaxy S4 mini est disponible dans les boutiques Orange dans sa version Double SIM.

Le Smartphone Samsung Galaxy S4 Mini DS est également disponible en hors pack, à 859 TND TTC. Pour retrouver toutes les informations relatives aux packs Samsung Galaxy S4 Mini DS et bien d'autres Smartphones, rendez-vous dans une boutique Orange ou sur www.orange.tn, rubrique « les mobiles »

Ajoutez des couleurs à votre vie avec Huawei Ascend W2

Huawei, leader mondial des solutions dans le domaine des technologies de l'information et de la communication (TIC), a dévoilé son nouveau smartphone le Huawei Ascend W2. Il s'agit d'un appareil développé sous Windows Phone 8 avec un écran 4.3" 800x480, un processeur dual core 1.4GHz, 8Go de mémoire interne avec support micro SD et un appareil photo 5 méga pixels. L'Ascend W2 existe en 4 coloris à savoir le noir, le bleu, le jaune et le rouge.

Chronique

Justice sociale : Cœur de la gouvernance ?

Par Dr Ezzeddine Ben Hamida, Professeur de sciences économiques et sociales

La problématique de la justice sociale renvoie indubitablement à s'interroger sur la question suivante : Les inégalités que nous observons sont-elles justes ?

La justice est un idéal qui se traduit, au regard d'un système de valeur, par un traitement équitable de chaque individu. Concrètement, si un individu transgresse une loi ou un règlement, il est juste donc qu'il soit puni.

La justice sociale est un idéal se traduisant par des principes qui précisent ce qu'est une répartition équitable (juste) des ressources matérielles ou symboliques (revenus, biens et services, honneur) d'une société. La justice sociale consiste donc à définir ce qui doit être distribué, comment, et à qui ?

Dans les sociétés modernes, le débat de fond oppose ceux qui font confiance au marché (la loi de l'offre et de la demande) pour répartir des ressources rares et ceux qui ne font pas confiance au marché et souhaitent par conséquent une intervention, une action corrective, de l'Etat. Friedrich Von Hayek (1889-1992) économiste autrichien ultralibéral (prix Nobel d'économie en 1974) désapprouve catégoriquement le concept de « justice sociale » car l'intervention de l'Etat, d'après lui, se traduit forcément par une réduction des libertés individuelles. De plus, l'action redistributive de l'Etat, qui se manifeste par des prélèvements excessifs, pénalise l'offre (l'entreprise) et donc la croissance. En somme, la justice sociale s'opposerait à l'efficacité économique. Les keynésiens, qui contestent une telle approche, estiment que les inégalités sociales excessives justifient une action redistributive des pouvoirs publics afin de réduire les inégalités de revenus. L'augmentation des revenus des ménages les plus pauvres par la redistribution, certaines presta-



tions sociales (prestation familiales, aides aux logements, ...) et services rendus par les administrations publiques (gratuité de l'école, médiathèques, ...), favoriseraient la croissance par le biais de la consommation et donc la demande. Dans cette optique, contrairement à la première approche, justice sociale et efficacité économique iraient de pair. Ces dernières années, ce débat s'est renouvelé particulièrement grâce aux travaux de John Rawls (philosophe et politologue américain) et Amartya Sen (philosophe et économiste indien).

Le libéralisme égalitaire de John Rawls : l'équité comme fondement

Dans la Théorie de la justice publiée en 1971, John Rawls soutient qu'une société est juste si elle respecte à la fois un principe de liberté (civique et politique) ainsi que celle d'être propriétaire, un principe d'égalité de chance (tous les individus ont le même droit d'accéder à une position sociale) et un principe de dif-

férence (interdiction d'une inégalité qui se ferait au détriment des plus défavorisés). Le premier étant supérieur au second, qui est lui-même supérieur au troisième.

Une société juste, au sens de John Rawls, est une société qui accorde à chaque individu les mêmes libertés et les mêmes droits d'accéder aux différentes positions sociales et qui, ensuite, distribue les autres biens valorisés de façon à améliorer la situation des plus défavorisés. Il en ressort que les inégalités sociales sont toujours injustes lorsqu'elles portent sur les libertés fondamentales et sur le droit d'accéder aux positions sociales, mais elles sont justes lorsqu'elles bénéficient aux plus défavorisés. Concrètement, à titre d'illustration de ce dernier point, l'augmentation du revenu d'un cadre dirigeant d'une entreprise n'est juste que si elle permet l'amélioration de la situation de l'entreprise et, indirectement, des augmentations de salaires ou des embauches ; elle est injuste si elle est la contrepartie d'une baisse des salaires ouvriers ou de

licenciements.

John Rawls justifie une redistribution des revenus qui bénéficierait aux plus défavorisés : personnes âgées et ménages pauvres. C'est ainsi qu'il introduit la notion de « l'équité » dans le débat social. Celle-ci désigne un principe selon lequel chaque individu doit être traité de façon spécifique selon la situation dans laquelle il se trouve : Exemple de la « discrimination positive » aux Etats-Unis. L'« équité » s'oppose donc à l'« égalité », qui est un principe affirmant que chaque individu doit être traité de façon identique. Toutefois, cette opposition est fictive, l'équité visant ici à se rapprocher de l'égalité réelle.

L'approche d'Amartya Sen : la «capabilité» comme principe

Dans son ouvrage fondamental « Repenser l'inégalité » (éd. Seuil, 2000), Amartya Sen considère qu'une société juste est une société qui permet à tous les individus de choisir réellement leur mode de vie : c'est le principe de « capabilité ». Celle-ci étant une



liberté réelle qu'a un individu de choisir une façon de vivre dans une situation donnée.

Cependant, les individus par nature diffèrent les uns des autres, que ce soit par le sexe, l'âge, les aptitudes générales ou le milieu social. Il ne suffit donc pas d'accorder un même ensemble de liberté à tous les individus, la faiblesse des revenus étant un obstacle à l'accomplissement des choix. Il ne suffit pas non plus d'accorder un même revenu à tous pour garantir une même liberté. Une personne handicapée a besoin évidemment de plus de ressources matérielles qu'une personne valide pour acquérir une même liberté réelle.

En conséquence, la justice sociale consiste à accorder à tous les hommes les mêmes libertés, les mêmes droits, mais aussi une « égale liberté d'accès aux moyens externes et aux aptitudes personnelles grâce auxquelles une personne peut mettre en œuvre ses libertés ».

Il est donc juste de construire des logements sociaux pour les personnes mal logées, d'accorder une couverture maladie aux ménages défavorisés et de faciliter l'accès des lieux publics aux handicapés. Mais aucune théorie de la justice sociale ne peut dire quelle mesure est prioritaire. C'est une affaire de choix politique.

BSB lance la nouvelle TOYOTA YARIS SEDAN sur le marché tunisien

BSB, concessionnaire officiel de la marque Toyota en Tunisie, a procédé le 14 Novembre 2013, au lancement de la toute nouvelle TOYOTA YARIS SEDAN et ce au cours d'une cérémonie officielle qui s'est déroulée à la Villa Didon Carthage en présence des partenaires et amis de la marque japonaise, invités de M. Moez Belkhiria, PDG de BSB S.A.

La toute nouvelle TOYOTA YARIS SEDAN, dévoilée à cette occasion, est une voiture dont les lignes ont été totalement redessinées par rapport au modèle précédent et se présente comme un véhicule parmi les plus raffinés dans la catégorie des moyennes berlines (4,4 m de long et 1,7 de large).

Le modèle, qui sera disponible à compter du 15 novembre en Tunisie, porte sur des véhicules essence de 5CV fiscaux dotés d'un moteur 4 cylindres (16 soupapes) de 1.3 litre (1299cm3, 83 CH DIN, puissance maxi 63/6000 kW/tr-min) particulièrement économique (5,4 litres/100 km en milieu extra urbain et 6,3 en cycle

mixte) et surtout réputé pour son incroyable fiabilité. La toute nouvelle TOYOTA YARIS SEDAN est équipée d'une boîte manuelle à 5 rapports.

Ses suspensions à gaz élaborées pour absorber les vibrations de la route sont notamment adaptées aux conditions de conduite en Tunisie. Des matériaux amortissant les bruits et les vibrations sont incorporés dans la carrosserie. De plus, et pour atténuer les bruits de la route et du vent, le pare-brise a été fabriqué sur la base d'un verre acoustique triplement feuilleté.

Son habitacle spacieux se distingue par un niveau de finition rarement proposé dans un véhicule de cette gamme avec, en outre, fournis en série, l'Airbag conducteur et passager, le système ABS (anti-blocage des roues) ou encore l'anti-démarrage électronique. La TOYOTA YARIS SEDAN offre au conducteur d'autres avantages de série tels que le réglage de son volant et de son siège en hauteur, un accoudoir central avec un compartiment de rangement ou encore la possibilité

d'ouvrir le coffre en restant à sa place.

Le véhicule peut recevoir 3 passagers à l'arrière grâce à un espacement sièges particulièrement large qui permet aux personnes même de grande taille d'être confortablement installées, outre un coffre très spacieux de 478 litres.

Dotée de vitres électriques à l'avant et à l'arrière, la toute nouvelle TOYOTA YARIS SEDAN est équipée de climatiseur et d'un poste lecteur CD MP3 doté de 4 hauts parleurs et de connexions USB /AUX IN ainsi que des commandes au volant.

Il est à noter que la nouvelle TOYOTA YARIS SEDAN est arrivée en Tunisie à peine 2 mois après son lancement officiel à l'international et que son prix est de 33.800 dinars TTC. L'ensemble de ses atouts en font sans aucun doute un véhicule en avance par rapport aux modèles concurrents.